La FHP-MCO, fédération des cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique (MCO), dénonce les dernières propositions de la Fédération hospitalière de France (FHF, hôpitaux publics) visant à faire main basse sur la médecine libérale et à organiser l'éviction d'une offre de soins privée dans les déserts médicaux, alors que l'hôpital public peine déjà à remplir ses missions.

« C'est affligeant. Au lieu de se soucier des déserts médicaux, les hôpitaux publics devraient déjà balayer devant leur porte et remplir les missions pour lesquelles ils sont largement dotés. Quand on voit que les tours de garde ne sont pas bouclés dans de nombreux services, qu'ils doivent faire appel à des médecins remplaçants ou que tout simplement, ils ont du mal à recruter des médecins, on peut s'interroger sur leur capacité à investir ce genre de missions de proximité qui exigent réactivité et efficience », déclare le président de la FHP-MCO, Lamine Gharbi.

La FHP-MCO, qui regroupe quelque 600 cliniques et hôpitaux privés, rappelle que, dans de nombreuses régions de France, c'est l'hôpital public qui a déserté les territoires et qui est incapable de maintenir une offre de soins de proximité.

« Ce sont précisément des cliniques et hôpitaux privés qui assurent cette couverture médico-chirurgicale de proximité en maillant ces territoires déserté s par l'hôpital public, dans des endroits où, de par sa lourdeur, il ne peut aller », souligne le président de la FHP-MCO, Lamine Gharbi.

« C'est le cas par exemple dans le Languedoc-Roussillon, autour de Montpelllier et Perpignan, où ce sont des établissements privés excentrés qui assurent une couverture médicale de proximité et un accueil médical 24/24 », relève Lamine Gharbi.

Dans une « plateforme politique » présentée mercredi à la presse, la FHF a proposé que chaque clinique signe un contrat avec l'hôpital voisin et que, dans les territoires en sous-densité médicale, l'hôpital public organise des soins de proximité en ouvrant des cabinets médicaux pour offrir aux populations locales en ambulatoire des soins que les médecins libéraux ne seraient pas capables d'offrir.
La FHF propose également que les cliniques ne remplissant pas des missions de service public ne puissent plus recevoir de financement de l'assurance-maladie.

« On ne saurait concevoir que l'hôpital public s'érige en régulateur de l'offre de soins et soit à la fois juge et partie. Les cliniques n'ont pas vocation à être des annexes de l'hôpital ni à être mis sous une quelconque tutelle des hôpitaux. Elles sont des acteurs de soins à part entière », affirme Thierry Béchu, délégué général de la FHP-MCO, pour qui « le rôle de régulateur et de contrôle ne peut pas relever d'un établissement en situation de concurrence ».

Seules les agences régionales de santé (ARS) doivent avoir le pouvoir d'attribution des missions et des autorisations, note FHP-MCO.

La FHP-MCO rappelle enfin que le système de santé français est fondé historiquement sur la dualité d'une offre de soins privé/public et que seule cette complémentarité est à même d'offrir une médecine de qualité et de proximité, ainsi qu'une liberté de choix aux patients.